

RELEVÉ DE DÉCISION DU BUREAU EXÉCUTIF DU 11 MAI 2019

V1.0

- **Elus** :

Présents : Nicolas Hénard ; Henry Bacchini (en GTM) ; Sylvie Harlé (en GTM) ; Claire Fontaine ; Stéphane Fretay ; Marie-Pierre Chauray ; Jean-Pierre Salou ; Régis Bérenguier (en GTM)

Excusés : Corinne Migraine

- **Invités** :

Présents : Eric Marliot ; Jacques Cathelineau, Ed Russo ; Pierre Ganter

Excusés : Laurence Mezou

1 Introduction du Président

Information	Le président introduit la séance en faisant un point sur les différents sujets d'actualité.
--------------------	---

2 Point sur les licences

Information	Le Bureau Exécutif prend connaissance du point fait en séance sur les licences à la date du 5 mai 2019
--------------------	--

3 Département Vie Fédérale et Activités Transverses

3.1 Approbation du relevé de décision du BE du 27/04/19

Décision BE-190511-01	Le Bureau Exécutif approuve à l'unanimité le relevé du BE du 27 Avril 2019. Publication sur le site Internet de la FFVoile le 16 Mai 2019.
----------------------------------	---

3.2 Résultats des votes électroniques période 29/04 au 30/04 2019

3.2.1 Date CA du second trimestre

Information	<p>Le Bureau Exécutif prend connaissance du résultat du vote électronique relatif aux dates des prochains Conseil d'Administration de la FFVoile pour le second semestre 2019.</p> <p>Résultat du vote : 8 oui - 1 non votant Décision BE-190429-01</p> <p>Publication électronique sur le site de la FFVoile le 16 Mai 2019.</p>
--------------------	---

3.2.2 Jury sans appel

Information	<p>Le Bureau Exécutif prend connaissance du résultat du vote électronique relatif à l'autorisation donnée à la Commission Centrale d'Arbitrage de désigner un jury national sans appel pour la Solitaire Urgo Le Figaro</p> <p>Résultat du vote : 7 oui - 1 abstention (S Harlé) - 1 non votant Décision BE – 190429-02</p> <p>Publication électronique sur le site de la FFVoile le 16 Mai 2019.</p>
--------------------	---

3.2.3 Vote relevé décision du BE du 29/03/19

Information	<p>Le Bureau Exécutif prend connaissance du résultat du vote électronique relatif à la validation du relevé de décision du 29 mars 2019.</p> <p>Résultat du vote : 5 oui - 4 non votants Décision BE- 190429-03</p> <p>Publication électronique sur le site de la FFVoile le 16 Mai 2019.</p>
--------------------	---

3.2.4 Appels d'offre d'assurance

Information	<p>Le Bureau Exécutif prend connaissance du résultat du vote électronique relatif aux appels d'offre assurance et à l'échéancier retenu</p> <p>Résultat du vote : 6 oui – 3 non votants Décision Be 190430- 01</p> <p>Publication électronique sur le site de la FFVoile le 16 Mai 2019</p>
--------------------	---

3.3 Réforme statutaire des ligues

3.3.1 Planning de la réforme

Décision BE-190511-02	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide le planning ci-dessous pour la réforme statutaire des ligues :</p> <ul style="list-style-type: none">- Dernière relecture par le service juridique/groupe 4 du contenu du projet de statuts types et conformité aux textes statutaires votés par l'AG de la FFVoile. <p>Détermination des dispositions obligatoires et des dispositions laissées à l'appréciation des ligues</p> <ul style="list-style-type: none">- Validation du projet par le BE du 11 mai 2019 et envoi aux Présidents de ligues en amont du CL- Présentation et Débat au Conseil des Présidents de ligues (CL) des 20 et 21 juin 2019- Validation des statuts types lors du CA du 29 juin 2019- Envoi aux ligues à partir du 1er juillet 2019 pour modification par les ligues de leurs textes statutaires. Deux situations se présenteront alors : <ul style="list-style-type: none">• Cas des ligues dont l'AG a donné délégation au CA/CD et qui pourront assez rapidement convoquer un CA/CD pour modifier leurs textes statutaires en conformité avec les statuts types de ligues• Cas des ligues qui n'ont pas donné délégation au CA/CD (soit par choix, soit parce que le quorum n'était pas atteint) et elles devront convoquer une AGE (15 jours au moins avant la tenue de l'AG) pour modifier leurs textes statutaires voire une seconde AGE (15 jours supplémentaires à ajouter) en cas de quorum non atteint lors de l'AG précédente <p>Il est entendu que ce planning prévisionnel est susceptible d'être modifié en fonction des décisions du BE, du CL et du CA qui peuvent allonger la procédure. En cas de modification substantielle du projet initial, il est envisageable de prévoir un nouveau passage au BE (du 20 juillet), un vote électronique du CA pendant l'été et des échanges avec les Ligues.</p> <p>Pour éviter toute dérive, le BE propose que le CA fixe, après avis du Conseil des Présidents de ligues, au 1er décembre 2019 la date limite pour procéder à la modification des textes des ligues.</p> <p>Ce planning sera adressé aux ligues pour information afin qu'elles puissent déjà organiser leurs agendas/échancier et il sera demandé aux ligues de présenter cet échancier (intégrant la convocation de plusieurs AG en cas d'absence de Quorum) au CL des 20 et 21 juin 2019</p> <p>Le BE précise que le Conseil des Sages pourra être associé à toute étape de la réforme afin d'apporter son expertise.</p>
----------------------------------	---

3.3.2 Validation du projet de statuts/ Règlement Intérieur type de ligues

Décision BE-190511-03	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide les statuts types et RI Types des ligues tels qu'ils seront présentés et discutés au Prochain Conseil des Présidents de ligues.</p> <p>Par ailleurs, le BE confirme le fait que les ligues qui n'auraient pas pu faire voter par leur AG, faute de Quorum, la délégation au CA/CD pour la modification des textes statutaires</p>
----------------------------------	--

	types des ligues, pourront lors de l'AG suivante sous certaines conditions, faire voter la même délégation au CA/CD mais sans condition de quorum cette fois
--	--

3.4 Choix de la date de l'AG 2019

Décision BE-190511-04 Vote CA	Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide la date du 21 Mars pour tenir l'Assemblée Générale 2019 de la FFVoile. Le BE décide de proposer cette date au vote du CA conformément aux textes de la FFVoile.
--	--

3.5 Mise à jour de l'organigramme politique

Décision BE-190511-05	Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide les modifications suivantes de l'organigramme politique :			
	DVFAT	Commission Equipement et sécurité	Didier GASS devient membre de la commission	V0.61
	BE/CA	Membres du BE	Démission de F PITOR du poste de trésorier et de JP LOSTIS du Secrétaire Général Adjoint (et de l'ensemble de ses mandats) Pierre GANTER devient invité permanent du BE et du CA	V0.61

3.6 Prix des licences avant présentation au Conseil des ligues

Décision BE-190511-06	Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide l'application de l'augmentation du coût de la vie (+2 %) sur les licences 2020 et donne son accord pour soumettre ce principe au prochain Conseil des Présidents de ligues (comme en 2015) sans avoir déterminé le coût définitif des licences pour 2020. Le montant définitif de chaque licence sera déterminé ultérieurement par le BE une fois validé le choix de l'assureur licence à partir de 2020 et ajouté le montant de la cotisation d'assurance par licence ainsi que l'arrondi éventuel.
----------------------------------	---

3.7 Point DTN sur la situation des cadres techniques

Information	Le Bureau Exécutif de la FFVoile prend connaissance du point du Président sur la situation des cadres techniques.
--------------------	---

3.8 Point budgétaire

Information	Le Bureau Exécutif de la FFVoile prend connaissance du point budgétaire mettant en exergue les risques et opportunités à date
--------------------	---

3.9 SOF 2019 et finale SWC

Information	Le Bureau Exécutif de la FFVoile prend connaissance du point sur la SOF 2019 et la finale de la SWC.
--------------------	--

3.10 Organisation du CA exceptionnel du samedi 25 et dimanche 26 mai

Information	Le Bureau Exécutif de la FFVoile prend connaissance du point sur l'organisation du CA exceptionnel des 25 et 26 mai
--------------------	---

4 Département Compétition Performance

4.1 Evolution du Championnat de France des classes

Décision BE-190511-07	Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide les modifications apportées au règlement des épreuves Voile Légère Championnat de France, Critérium National et National Espoirs de Classe à partir de 2020 et proposera ces modifications au prochain Conseil d'Administration. Unanimité moins 1 abstention (MP CHAURAY)
----------------------------------	---

4.2 Position FFVoile concernant l'évolution du Championnat du Monde de Match Racing sur monocoque

Décision BE-190511-08	Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide la proposition de Mathieu Richard et Sylvain Escurat, soutenue par le groupe Match Racing et le Département Compétition Performance Pôle Habitable concernant l'attribution par World Sailing d'un nouveau titre de CM-MRO monocoque afin de redynamiser la pratique du Match Racing mondial en mettant en jeu un titre majeur qui donnerait du sens à tout projet sportif « Match Racing ».
----------------------------------	--

4.3 Candidature Championnat de France jeunes

Décision BE-190511-09	Le Bureau Exécutif de la FFVoile prend connaissance de l'information concernant la candidature pour les championnats de France Jeunes à partir de 2020 et confirme la nécessité d'une analyse technique sur l'ensemble de ces candidatures sans souhaiter ajouter d'autres éléments complémentaires.
----------------------------------	--

4.4 Désignation du représentant et de l'observateur de la FFVoile à la réunion annuelle IKA

Décision BE-190511-10	Le Bureau Exécutif de la FFVoile ratifie la nomination de Ariane IMBERT comme représentant de la FFVoile et Antoine Weiss comme observateur pour la FFVoile pour la réunion annuelle 2019 du comité technique de l'IKA formula kite.
----------------------------------	--